

De nouvelles recommandations de l'OMS relégitiment le « 100 % santé » en audioprothèse

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a dévoilé le 14 mai dernier de nouvelles recommandations pour prévenir les risques de démence et déclin cognitif, alors qu'un triplement du nombre de cas est attendu d'ici 2050. Face à ce constat, l'OMS détaille dans son rapport les facteurs de risque modifiables de la démence, parmi lesquels figure le déficit auditif. Ce sont ainsi 23 pleines pages du rapport de l'OMS qui sont consacrées à l'audition.

L'importance donnée à la prise en charge du déficit auditif démontre ainsi que les présomptions d'un lien important entre la prise en charge du déficit auditif et la réduction des risques de démence sont nombreuses, même si les études interventionnelles établissant le lien formel sont toujours attendues.

Pour ce qui est de la prise en charge de la perte auditive, la recommandation de l'OMS est : « *Le dépistage suivi de la fourniture d'appareils auditifs devrait être proposé aux personnes âgées pour l'identification et la prise en charge rapides de la perte auditive, comme le recommandent les directives ICOPE de l'OMS.* »

Loin de notre assimilation par certains à une profession délivrant des soins dits « *de confort* », l'OMS confirme au contraire le rôle essentiel du dépistage et de l'appareillage auditif pour la santé et la qualité de vie des patients, à contre courant des acteurs qui ne voudraient voir l'audioprothèse que comme un produit d'appel.

En effet, les actions de prévention, auxquelles contribue l'audioprothèse, ne sauraient avoir la même portée et les mêmes effets si elles devaient servir des intérêts commerciaux. Il est stratégique d'en préserver le caractère médicalisé ainsi que le recommande incidemment le rapport de l'OMS. Et ceci se vérifie après les publicités et annonces commerciales malheureuses de certains acteurs qui ont conduit à l'effet inverse de la politique portée par le Gouvernement, puisque la profession constate d'ores et déjà un report d'équipement croissant des déficients auditifs.

Pour l'UNSAF, l'OMS conforte, si besoin était, l'accord conclu entre les Pouvoirs publics et la profession afin d'améliorer l'accès à l'audioprothèse avec le « 100 % santé ». Ainsi, le réinvestissement de l'assurance maladie, les efforts des complémentaires santé, et l'engagement de la profession en faveur de tarifs maîtrisés, s'inscrivent pleinement dans le cadre de la prévention.

Aussi, l'UNSAF suggère aux Pouvoirs publics une campagne d'information grand public destinée à promouvoir le rôle de l'audioprothèse dans la prévention du déclin cognitif et dans le « *bien vieillir* » en rappelant que les audioprothésistes sont engagés dans le « 100 % santé ».

Enfin, le cadre réglementaire doit nécessairement être adapté afin de garantir une évolution vertueuse de la profession, au vu de son rôle pour la santé publique.

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice : indépendants et salariés (mutualistes, sous enseigne et par des indépendants). Il siège notamment à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires de l'UNSAF : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org